

CHARTRE ETHIQUE DE RECRUTEMENT

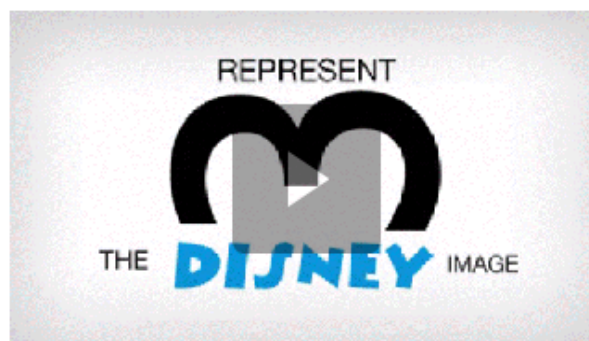
DisneyLAND PARIS

« La diversité est à la source de notre créativité. En fait, la créativité est l'essence même de tout ce que nous faisons : nos spectacles, nos attractions, l'expérience que nous proposons dans nos parcs et dans nos hôtels. Nous sommes avant tout des conteurs d'histoires...

Et cette créativité, cet atout majeur qui fait que des millions d'enfants, petits et grands, viennent retrouver leurs rêves à Disneyland, ne serait pas possible sans la diversité de talents, de cultures, et de richesses individuelles de nos employés.

La diversité n'est pas en soi un objectif à atteindre, mais une richesse essentielle à la réalisation de nos missions de tous les jours. Parce que nous sommes des conteurs d'histoires qui dépassent les frontières et les générations, chacun de nos visiteurs doit pouvoir se retrouver dans l'expérience Disney. Et ceci n'est possible qu'en reflétant la diversité de la société jusqu'au cœur de notre activité. »

Philippe Gas
Président d'Euro Disney S.A.S



Dans la continuité de l'engagement de la Walt Disney Company, qui offre des chances égales à tous les salariés et les demandeurs d'emploi, des valeurs de notre société et des actions déjà entreprises, Disneyland Paris s'engage à respecter les termes de la charte éthique de recrutement figurant ci-après.





Le respect : considérer et écouter

« Nous nous engageons à ce que chaque candidat/e reçoive une réponse dans un délai d'une semaine suite à un dépôt de candidature.

Suite à un entretien, les candidats/es dont les compétences ne correspondraient pas à une opportunité immédiate, seront informés/es qu'ils /elles seront retenus/es dans notre « vivier » de candidatures, sauf avis contraire de leur part. Aucun refus de notre part ne saurait être considéré comme définitif.

Nous nous engageons à consacrer à chaque candidat/e le temps nécessaire à l'étude de son profil.

Conformément à la législation en vigueur, chaque candidat a le droit d'accéder à son dossier s'il en fait la demande écrite. De même, il peut à tout moment nous adresser une demande de suppression des données professionnelles ou personnelles le concernant »

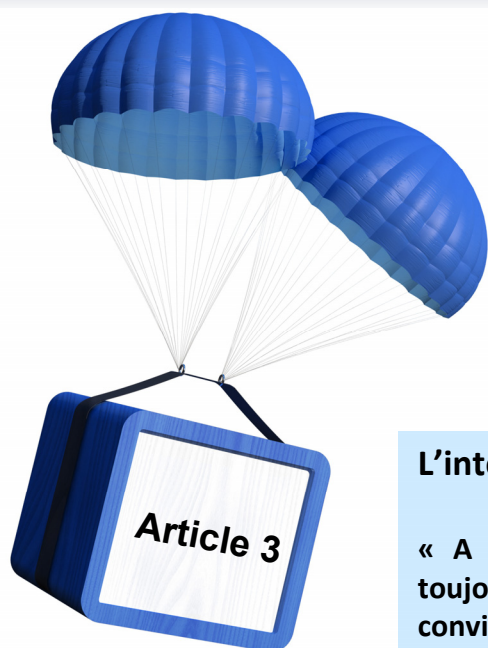


La diversité : valoriser la richesse des différences

« Nous recrutons dans le respect de la diversité et dans un esprit de lutte contre toute forme de discrimination telle que visée à l'article L.1132-1 du code du travail . La diversité est la richesse de notre société et est au cœur de nos actions de recrutement. Notre diversité multiculturelle, notre volonté de reconnaître et valoriser les différences de chacun créent la « différence Disney » et la richesse de notre entreprise.

Nous demandons, à tous nos cabinets de recrutement partenaires de se conformer strictement à ces règles de déontologie.





L'intégrité : représenter notre image de marque

« A l'image de l'univers de Disneyland Paris, nous aurons toujours à cœur de faire preuve d'imagination, de créativité, de convivialité dans nos actions de recrutement. »



La sincérité : privilégier une relation de qualité

« Nous communiquons aux candidats/es les compétences requises pour le poste. Nous les conseillons dans leur réflexion, nous avons conscience de participer à la construction de leur vie professionnelle. En cas de refus, nous leur apportons des éléments objectifs. »





Le courage : rechercher l'excellence

« Nous avons à cœur de tendre vers l'excellence à la fois dans nos relations avec les candidats/es (contact, délais de réponse, conseil) et dans la recherche de ces candidats/es. »

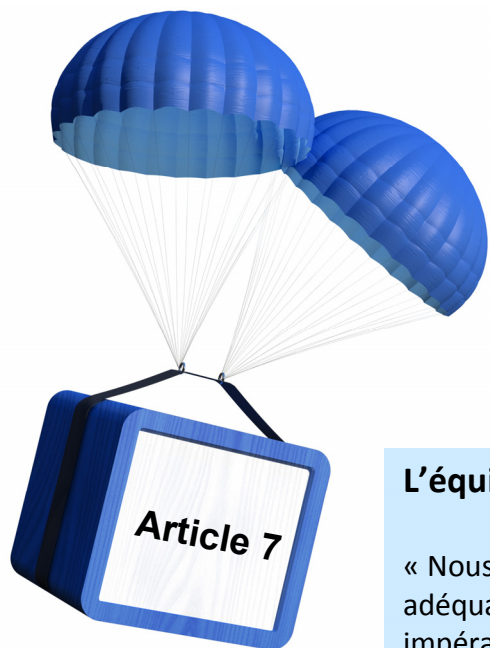


L'ouverture : développer la créativité

« Nous nous engageons à innover en permanence dans nos démarches d'approche ou d'accueil de nos candidats/es. »

Nous avons à cœur d'instaurer un climat d'échange et de convivialité fondé sur une discussion autour de l'entreprise et de l'individu. »





L'équilibre : favoriser l'harmonie

« Nous nous engageons à proposer aux candidats/es un poste en adéquation avec leurs compétences, leurs souhaits et les impératifs dont ils/elles auraient pu nous faire part »

« Travailler et vivre ensemble dans le respect de toutes les différences »

<http://disneylandparis-casting.com/fr/notre-entreprise-s-engage/ouverte-a-tous>

Article L.1132-1 du code du travail

“Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, telle que définie à l'article premier de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, notamment en matière de rémunération, au sens de l'article L.3221-3 de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses moeurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille ou en raison de son état de santé ou de son handicap.”

